ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Condamnation de Mme Marine Le Pen

Question au Gouvernement n° 553

Texte de la question

CONDAMNATION DE MME MARINE LE PEN

Mme la présidente . La parole est à M. Éric Ciotti.

M. Éric Ciotti . La France, monsieur le premier ministre, est-elle encore une démocratie ? *(« Oh là là ! » sur les bancs du groupe EPR. - Rires et exclamations sur divers bancs.)*

Mme Anne-Cécile Violland . Oui !

M. Éric Ciotti . Beaucoup de nos compatriotes, face aux atteintes réitérés à nos principes fondamentaux, se posent cette question avec gravité.

M. François Cormier-Bouligeon . On compte sur vous, Ciotti !

M. Éric Ciotti . Le candidat de l'opposition, François Fillon, largement favori dans l'élection présidentielle de 2017 : éliminé. La chaîne de télévision la plus populaire de la TNT : rayée de la carte. *(Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN. – Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP, SOC et EcoS. – Bruit.)* Aujourd'hui, enfin, la candidate donnée gagnante par tous les sondages pour l'élection présidentielle de 2027…

M. François Cormier-Bouligeon . Et alors ?

M. Éric Ciotti . …est empêchée de se présenter par certaines personnes.

M. Jérémie Iordanoff . Complotiste !

M. Éric Ciotti . Je veux dire tout mon soutien, dans ces conditions, à Marine Le Pen. *(Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN. – Mme Marie Pochon trace un cœur avec les doigts. – Rires sur quelques bancs.*) Ce qui se passe est d'une gravité extrême. Alors que le pouvoir exécutif n'exécute plus rien, alors que le pouvoir législatif ne légifère sur rien, nous observons la prise de pouvoir de l'autorité judiciaire. Le gouvernement des juges s'installe contre le peuple souverain. (Nouveaux applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.)

M. Benoît Biteau. Des millions d'euros !

M. Éric Ciotti. D'éminents juristes – pourtant opposés à Marine Le Pen – ont fait entendre leur inquiétude : l'exécution provisoire instaure une peine de mort politique.

Mme Marie Pochon . On parle de millions d'euros !

M. Éric Ciotti . Notre groupe défendra donc, dans le cadre de sa niche parlementaire de juin, une proposition de loi tendant à supprimer l'exécution provisoire pour les peines d'inéligibilité. *(Mêmes mouvements.)*

Nous voulons savoir aujourd'hui… *(Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de l'orateur. - Les députés des groupes UDR et RN se lèvent et applaudissent ce dernier.)*

Mme Sabrina Sebaihi . Vous voulez changer la loi quand ça vous arrange !

Mme la présidente . La parole est à M. le premier ministre.

M. François Bayrou, *premier ministre .* Je ne veux pas laisser dire ici que notre démocratie serait mise à mal par l'autorité judiciaire. Ce n'est pas vrai. *(Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, Dem et HOR et sur plusieurs bancs du groupe SOC.)*

Après m'être déjà largement exprimé, à plusieurs reprises, depuis longtemps et à chaque occasion sur le sujet que vous venez d'évoquer, je note simplement que la répartition des rôles, que vous avez vous-même rappelée, entre les différentes autorités de la République – législative, exécutive et judiciaire – est claire. La loi à partir de laquelle les juges ont pris leur décision a été votée par le Parlement de la République.

M. Philippe Vigier . Absolument !

M. François Bayrou, *premier ministre .* Certes, nous devons nous poser certaines questions – je l'ai fait moi-même. Cependant, dès lors que nous prenons acte de la répartition des rôles qui assure l'équilibre de la démocratie et de la République, la marche à suivre est très simple : vous annoncez que vous allez déposer une proposition de loi, celle-ci sera examinée par les deux chambres et c'est donc le Parlement qui décidera si, oui ou non, il convient de toucher à l'écriture de la loi à partir de laquelle les magistrats jugent.

M. Charles Alloncle . Vous n'avez pas répondu !

Données clés

Auteur : M. Éric Ciotti
Circonscription : Alpes-Maritimes (1re circonscription) - UDR
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 553
Rubrique : Justice
Ministère interrogé : Premier ministre
Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 avril 2025
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 2 avril 2025